CAMPING CARAVANING LES MYRTILLES *** MOUSTAJON 31110 LUCHON
SARL LES BOULEAUX Tél : 05 61 79 89 89 / e-mail : myrtilles.moustajon@orange.fr / Fax : 05 61 79 09 41 / site : www.camping-myrtilles.com

CONTRAT ET CONDITIONS DE LOCATION D'UN MOBIL HOME OU D'UN BUNGALOW

Entre le soussigné et le camping Les Myrtilles il a été convenu ce qui suit :

Nom du Locataire : .....Prénom :..... Date de Naissance.....

Adresse : .....

N° Téléphone Fixe : ..... N° de Portable : ..... Adresse mail : .....

Immatriculation Véhicule : .....

NOM Prénom accompagnants	Date de Naissance

Si vous possédez un animal Race + N° de Tatouage : .....
(Présentation à l'arrivée du carnet de vaccination).

J' accepte les conditions de location et les tarifs joints et m'engage à occuper :

- ☐ un mobil home 2 place - 1 chambre
- ☐ un mobil home 4 places - largeur 3m - Willerby Toit plat
- ☐ un mobil home 4 places - largeur 4m - Toit double pente
- ☐ un mobil home 5/6 place - 2 chambres + 1 canapé lit dans le salon
- ☐ un mobil home 6 places - 3 chambres
- ☐ un mobil home 4 places sans sanitaire - 2 chambres
- ☐ un bungalow toilé 4 places
- ☐ un bungalow toilé 5 places
- ☐ une caravane 4 places

durant ..... Semaine(s)
du samedi ..... Entre 16h00 et 19h00
au samedi ..... Entre 9h00 et 11h00

Somme à Verser :

20 % du montant total de la location	soit .....€
Frais de dossier 14 €	soit .....€
Assurance Annulation 7€ X .... Semaines (facultatif)	soit .....€
ACOMPTE	**soit .....€**

La confirmation de réservation ne deviendra effective, qu' avec notre accord et après réception de ce contrat de location dûment rempli, daté signé et accompagné du règlement de l'acompte par chèque ou chèques vacances à l'ordre de Camping les Myrtilles.

Le solde du règlement se fera le jour de votre arrivée.

Le tribunal de Saint Gaudens est seul compétent en cas de litige.

Date : ..... /..... /..... /
Pour accord, signature du camping :

CONDITIONS DE LOCATION

Tout nouvel arrivant devra dés son arrivée se présenter à l'accueil et remplir les formalités de réception.

Il vous sera demandé :

- Le solde de votre séjour : Aucune déduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.
- Une caution de 150 € ou 550€ si vous avez un animal, qui vous sera entièrement restituée si aucune détérioration n'est constatée lors de l'état des lieux de départ et le ménage effectué.
- Une pièce d'identité

1 - Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée.
2 - La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception de ce contrat dûment rempli et accompagné de votre acompte.
3 - En l'absence de message écrit du locataire précisant qu'il a du différer la date de son arrivée mentionnée sur le contrat, le règlement intégral des prestations demeure exigé.
4 - En cas d'annulation, il vous sera retenu ou vous resterez à devoir :
a) les frais de réservation d'un montant de 14€ et d'assurance annulation
b) A titre d'indemnité de rupture de contrat :
- Un montant égal à 20% du coût intégral du séjour si vous annulez plus de 15 jours avant la date prévue de votre arrivée.
- Un montant égal au montant total de votre séjour si vous annulez moins de 15 jours avant la date prévue de votre arrivée ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

Une assurance "annulation" peut-être souscrite, elle vous rembourse l'indemnité de rupture de contrat indiquée ci-dessus UNIQUEMENT EN CAS DE MALADIE GRAVE OU HOSPITALISATION sur présentation d'un certificat médical.

5 - Tout locataire est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping. Ce règlement dans son entier est à votre disposition à l'entrée du camping et à la réception.

Le camping se réserve le droit d'admission, et le cas échéant, d'exclusion immédiate, celui qui, par son Comportement , portera atteinte à la moralité, la tranquilité, la vie en commun des autres locataires.
Il en sera de même en cas de détérioration de la végétation et du matériel.
Pour ne pas troubler le repos des campeurs , aucune voiture ne rentrera dans l'enceinte du camping de 23 heures à 7 heures.
Le camping disposant d'une zone de loisirs, les jeux bruyants sont interdits aux abords des emplacements quelle que soit l'heure de la journée.

Date : ..... /..... /..... /
Pour accord, signature du locataire :